
COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Séance du Conseil communal du 8 mai 2008

La Municipalité de Renens a tenu à prendre position sur l'initiative dite « Pour des naturalisations démocratiques ». Cette initiative vise à accorder au corps électoral dans son ensemble la compétence d'octroyer, sans possibilité de recours, le droit à la naturalisation et modifierait notre pratique actuelle.

Celle-ci garantit une procédure exigeante mais juste et conforme à la loi cantonale.

Après un rapport administratif détaillé (casier judiciaire, poursuites pour dettes importantes, antécédents problématiques inventoriés), une commission formée de trois conseillers communaux et d'un conseiller municipal, tous élus et assermentés, conduit un entretien approfondi avec le candidat. Elle peut rendre un préavis favorable, recommander la suspension de la procédure pour aboutir à une nouvelle audition (en encourageant une meilleure préparation) ou refuser le candidat. Sur cette base, la Municipalité prend la décision qu'elle juge la plus appropriée. Cette façon de faire nous paraît satisfaisante et préférable, évitant à la fois les refus abusifs et des naturalisations de complaisance.

Dans une ville de près de 20.000 habitants (comme d'ailleurs dans une plus petite localité), il est délicat de soumettre au vote populaire la candidature de personnes sans les rencontrer, ni connaître l'essentiel de leur parcours.

La meilleure image que notre démocratie puisse fournir dans un état de droit est de conserver la possibilité du droit de recours, afin de dissuader ou de corriger tout abus éventuel, procédure tout à fait courante lorsqu'il s'agit d'obtenir un droit, quel qu'il soit.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité de Renens appelle à voter NON le 1er juin à l'initiative "Pour des naturalisations démocratiques".

LA MUNICIPALITE